



Digue Gurgues – Ingous

Communes de Pontonx-sur-l'Adour et Téthieu

Compte rendu de la visite terrain du 11 mai 2016

1. PRESENTS :

Collectivité	Nom
CA Grand Dax	BERTHOUX Christian, Vice-Président
CA Grand Dax	CERE-LABOURDETTE Stéphane
CA Grand Dax	LAILHEUGUE Jean-Baptiste
DDTM 40	RAVARD Pierre
DDTM 40	LARRAZET Aurélie
Département des Landes	TAVERNE Lucie
Institution Adour	CARRERE Paul, Président
Institution Adour	DARTHOS Aurélie
Institution Adour	FAY Ségolène
Institution Adour	KERMARREC Mathilde, Directrice
Institution Adour	ASTAU Jérémie
Mairie Bégaar	POUSSARD Jean-Pierre, Maire
Mairie Gousse	TORREGUITART Christian, Adjoint
Mairie Hinx	BATS Yves, Maire
Mairie Mées	BUCAU Alain, Adjoint
Mairie Pontonx	DARBAYAN Jean-Marie, Conseiller municipal
Mairie Pontonx	GIRARD Marie-Agnès, Conseillère municipale
Mairie Rivière-Saas-et-Gourby	DARRIGUADE Hervé, Maire
Mairie Saint-Jean-de-Lier	DUBOS Thierry, Maire
Mairie Saint-Vincent-de-Paul	BORDES Dominique, Conseiller municipal
Mairie Téthieu	DUFORT Jean-Michel, Maire
Mairie Yzosse	BRICK Nicole, Conseillère municipale
Mairie Yzosse	MAZIEUX Isabelle, Adjointe
SIMAL	DUPUY Michael
SMBA	LARRODE Roger, Président
SMBA	LAFFITE Patxiku
SMBVM	TASTET Alice
Ville de Dax	GIBERT Jean-Luc

Absents excusés :

Collectivité	Nom
CA Grand Dax	RICHARD Denis
Institution Adour / Mairie Dax	BELLOCQ Gabriel, membre du conseil d'administration de l'Institution Adour, Maire de Dax
Mairie Heugas	POMAREZ Serge, Maire
Mairie Saint-Vincent-de-Paul	DAGUINOS Régine, Adjointe
SBVL	CASENAVE Olivier
SMBVM	MARHEIN David
SYRBAL	BIDABE Fabien
Ville de Dax	BELLEGARDE Jean-Louis
Ville de Dax	COUDRON Frédéric

2. ORDRE DU JOUR :

Depuis la définition du TRI de Dax en 2013, un travail important de concertation a été engagé sur le territoire et a permis d'élaborer la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Lors des nombreuses réunions de travail qui se sont déroulées dans ce cadre, une volonté de reculer certaines digues et de restaurer des champs d'expansion de crues s'est exprimée, notamment sur la commune de Pontonx-sur-l'Adour. Un ouvrage y est régulièrement soumis à des érosions importantes et la crue de mars 2016 a engendré une encoche d'érosion sur le déversoir, illustrant l'intérêt d'éloigner l'ouvrage de la berge.

L'objectif de cette visite était de présenter l'état actuel de la digue et les premiers travaux engagés par l'Institution Adour sur le secteur de Pontonx-sur-l'Adour et Téthieu.

3. DISCUSSIONS

Déplacer la digue permet-il de garantir sa stabilité pour les prochaines crues ?

Institution Adour : Le secteur de la brèche correspond à une zone de courant. Si la digue est déplacée, le courant sera moins fort. En effet, un cours d'eau est au maximum de sa puissance lors des crues de plein bord.

Pontonx-sur-l'Adour : Les secteurs qui posent des problèmes sont ceux où la digue est en berge.

Pourquoi la digue ne tient plus maintenant, alors qu'elle a tenu pendant des années ?

Institution Adour : Elle date des années 80. Elle n'a pas été entretenue dans les règles de l'art depuis, de gros arbres ont donc poussé dessus. Aujourd'hui, pour la remettre en état, le coût serait très élevé.

M. Dubos, Maire de Saint-Jean-de-Lier : Avant les années 90, les propriétaires riverains en assuraient l'entretien. Puis, cela a été interdit.

Institution Adour : Aujourd'hui, on fait avec le passé avec un objectif de protection qui permette un investissement rationnel et durable de l'argent public.

M. Dubos : L'entreprise n'avait pas bien refait la digue là où il y a eu deux brèches successives.

Institution Adour : Si la digue n'est pas bien positionnée, elle cassera quand même. La brèche est survenue pendant la décrue. La digue était gorgée d'eau. Quand l'eau s'est retirée, elle a emporté une partie de la digue. De plus, comme la crue a eu lieu peu de temps après la fin des travaux, l'ouvrage était peu stabilisé.

De combien de mètres le recul est-il prévu ?

Institution Adour : Pour travailler dans l'acceptation du territoire, il faudra trouver un compromis entre la meilleure solution technique, la plus éloignée du fleuve, et la solution la plus acceptable au regard des activités impactées.

Le lit de l'Adour a-t-il toujours la même profondeur ?

Institution Adour : Un cours d'eau s'équilibre lui-même. Il y a des zones d'érosion et de dépôt qui lui permettent d'atteindre sa pente d'équilibre. De plus, de dire de riverain, la zone où la brèche s'est produite correspond à une zone d'extraction de matériaux.

M. Dubos : La situation était pire quand il y avait des extractions. Les digues tombaient beaucoup.

Si on déplace une digue, le lit de l'Adour ne risque-t-il pas de se déplacer ?

Institution Adour : Si l'Adour veut se déplacer, une digue ne pourra pas l'en empêcher. Il y a des exemples de recul de digue dans les Hautes-Pyrénées et le Gers sur un secteur où le fleuve est plus mobile qu'à Pontonx-sur-l'Adour et où la mobilité du cours n'a pas été plus marquée après le déplacement.

M. Poussard, Maire de Bégaar : La commune a connu une brèche. Elle a été réparée avec des palplanches, des enrochements et de l'argile sur 50 m. Le coût de réparation s'est élevé à 100 000 €. ¹

Institution Adour : Dans le cas de Bégaar, il faut surveiller en amont et en aval car il y a un risque d'érosion important du fait de la création d'un point dur.

Quelle est l'estimation du coût d'achat ou d'indemnisation des parcelles en cas de recul de la digue ?

Institution Adour : L'ensemble de l'action de la SLGRI pour le recul des digues a été chiffré à 2 300 000 € pour lesquels ont aurait environ 80 % de subventions. ²

Terrain sur le secteur du recul du déversoir :

M. Darbayan, conseiller municipal de Pontonx-sur-l'Adour :

Sur le plan technique, il est plus facile de travailler à sec donc sur des ouvrages éloignés des berges. Cependant, travailler sur le domaine privé présente des difficultés. 1 an a été nécessaire pour reculer les 350 m de déversoir. Une bonne partie de ce temps a été occupé par les négociations avec les riverains.

Aujourd'hui, avec l'érosion qui s'est produite sur l'ancienne digue, on vérifie le bien fondé du recul de l'ouvrage. Cependant, il sera privilégié de travailler le plus possible sur le domaine communal. Il faudra tout de même des négociations pour la forêt, mais ce sera plus facile que sur le domaine privé.

Il faut bien garder en mémoire que la commune de Pontonx-sur-l'Adour n'a aucune maison protégée par la digue. Ce sont les habitations de Théthieu, Saint-Vincent-de-Paul et Dax qui sont protégées.

M. Astau, technicien rivière de l'Institution Adour :

Avant les travaux, ce déversoir était boisé côté Adour et empierré côté terre. Il présentait des signes de fragilité. En 2014, une lame d'eau de 40 à 50 cm passait sur l'ouvrage.

Pour reculer les 350 m de déversoir, l'Institution Adour a fait le choix d'acheter les terres et de faire un peu de remembrement. La décision de devenir propriétaires des terres situées devant la digue a été en partie motivée par le fait que l'emprise est petite. Les élus de Pontonx-sur-l'Adour ont beaucoup aidé lors des négociations et des signatures de conventions.

Le prix d'achat des terrains correspond au prix domaine. En moyenne, ils ont été achetés à 3 000 € / hectare. Le coût total des travaux s'est élevé à 76 000 € dont 2 500 € d'acquisition foncière. Le coût

¹ Par comparaison, les deux réparations successives de la brèche à Pontonx-sur-l'Adour ont coûté respectivement 60 000 € et 65 000 € pour 100 m.

² Dans le cadre de la SLGRI, l'acquisition de 100 ha avait environ été chiffrée à environ 800 000 €. L'indemnisation de 50 km² de cultures une fois sur 6 ans avait été chiffrée à environ 1 000 000 €.

est élevé sur cette portion de digue car il y a des enrochements. En comptant la gestion de la végétation et la pose de la clôture, les travaux ont duré un peu moins de deux semaines.

Ce recul a été entrepris plutôt pour le maintien et la stabilité de l'ouvrage, cependant, il permet tout de même la restauration d'environ 1 ha de champ d'expansion de crue.

La digue en berge n'a pas été détruite même s'il aurait été moins coûteux de réutiliser les matériaux pour la nouvelle. Cela a permis de laisser à la nouvelle digue le temps de se stabiliser. Maintenant, comme il y a une grosse érosion, l'Institution Adour va ouvrir une brèche pour éviter que cela se produise pendant une crue et que cela crée une vague qui attaquerait la digue en arrière.

L'eau passe sur le déversoir à 4,70 m à l'échelle de Pontonx-sur-l'Adour. Elle s'évacue par Téthieu et Saint-Vincent-de-Paul.

Terrain sur le second secteur, la brèche du bois d'Ossens :

M. Darbayan :

La digue a été reprise deux fois au même endroit suite à des brèches. Elle a continué d'être érodée lors des petites crues de cet hiver. C'est le défaut des digues installées en berge de cours d'eau.

M. Astau :

Pour avoir un enrochement bien fait et bien ancré lors de la réparation, il aurait fallu raser la digue pour la reconstruire dans les règles de l'art. Cela aurait tout de même créé une fragilité. Il a été choisi de réparer l'ouvrage existant. La pente a été refaite à l'identique avec des enrochements. L'ouvrage a tout de même été épaulé côté terre. Le point dur que constitue l'enrochement a déplacé le phénomène d'érosion vers l'amont. L'ouvrage est aujourd'hui fragilisé et sera moins résistant face aux crues à venir l'hiver prochain. Il faudra donc soit faire des travaux d'urgence de confortement, soit déplacer la digue sachant que les terrains en arrière correspondent à la forêt communale.

M. Dufort, Maire de Téthieu :

En effet, une brèche serait en effet à l'origine d'une surcote de 20 cm dans les habitations de Téthieu. De plus, l'eau arriverait plus rapidement sur Dax. Elle met 72h à faire le tour du méandre. Quand il y a une brèche, l'eau arrive en 36h sur les premières habitations du village.

Cette digue est réparée tous les deux ans depuis 30 ans. Les assurances ne vont pas assurer longtemps des biens régulièrement inondés. Il faut faire partir les gens de la zone inondable. Il faut acheter les maisons et les raser.

M. Carrère, Président de l'Institution Adour : Dans le cadre du PAPI, il sera possible de mettre en place un schéma de préemption.

M. Astau : Le moins coûteux pour les travaux de recul serait de reprendre la terre de la digue en berge. A une vitesse de 1200 m³/jour, le déplacement des 6 km d'ouvrage pourrait être réalisé en 70 jours minimum s'il y a une enveloppe financière dédiée et que les accords locaux et conventions sont déjà en place.

